

DE2026_1607_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le seize juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de *GOFFOZ Alain (CCVAI)*, en session ordinaire.

Date de convocation : 08 juillet 2026

PRESENTS :

BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI) LAVAL Benoit (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

SAPEY Eliane (CCVAI) VAGINAY Ludovic (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

JUNET Yannick (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) représentée par GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) représenté par DALLERY Bernadette (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par VEILLAS Vincent (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Avance remboursable du budget principal au budget Réseau de chaleur

Date de transmission de l'acte: 20/07/2026

Date de reception de l'AR: 21/07/2026

042-244200614-DE2026_1607_05-DE

A G E D I

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération N° DE2020_0312_06 en date du 3 décembre 2020, afin de gérer le réseau de chaleur, un SPIC a été créé ainsi qu'un budget annexe selon l'instruction M4. Ce budget est doté de l'autonomie financière et est donc soumis au principe d'équilibre financier défini par l'article L2224-1 du CGCT, aux termes duquel le budget SPIC doit être équilibré en dépenses et en recettes.

La subvention de 15 000 € versée pour démarrer l'activité dudit budget annexe ne suffit pas, du fait notamment que les délais de paiement sont supérieurs à 30 jours et à la facturation du SIEL en juin de chaque année.

Ainsi il est proposé au conseil communautaire d'accepter de verser une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 54 000 € afin de procéder au paiement des factures.

Cette avance sera remboursée sur une année glissante.

Vu les articles L2224-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe,

Considérant la nécessité d'abonder la trésorerie du budget annexe « Réseau de chaleur »

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ARTICLE 1 ; APPROUVE le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe « Réseau de chaleur », pour un montant de 54 000 €, afin d'abonder la trésorerie dudit budget annexe (compte 515),

ARTICLE 2 ; DIT que l'avance sera remboursée sur une année glissante,

ARTICLE 3 ; AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 16/07/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)



Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 20/07/26
et de la publication le : 20/07/26
Le Président,

Date de transmission de l'acte: 20/07/2026
Date de réception de l'AR: 21/07/2026
042-244200614-DE2026_1607_05-DE
A G E D I